



AU-DELÀ DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Régie intermunicipale du centre de valorisation des
Matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

CONSEIL D'ADMINISTRATION **PROCÈS-VERBAL**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2020, À 12 H 00
AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA RÉGIE, SITUÉ AU 107, CHEMIN
MAINE CENTRAL À BURY

MEMBRES PRÉSENTS :

Steve Lussier
Vice-président
Délégué Ville de Sherbrooke

Robert Roy
Président
Délégué MRC du Haut-Saint-François

Karine Godbout
Déléguée Ville de Sherbrooke

Nathalie Bresse
Déléguée MRC du Haut-Saint-François

PARTICIPENT ÉGALEMENT À L'ENSEMBLE OU À UNE PARTIE DE LA SÉANCE :

Denis Gélinas
Directeur général de Valoris
Secrétaire du conseil d'administration

Louis Longchamps
Directeur des communications de Valoris

Geneviève Morin
Secrétaire de Valoris

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président M. Robert Roy déclare la séance ouverte à 12h00.

2. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été transmis par courriel à chaque délégué.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2020-10-01-0893

Adoption de l'ordre du jour

IL EST RÉSOLU

Que l'ordre du jour de la séance du 1^{er} octobre 2020 soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAUX

5. PÉRIODE DE QUESTIONS – PUBLIC PRÉSENT

DOSSIER 2020-10-01-0009

Période de questions des personnes présentes

Aucune question des citoyens n'a été déposée sur le site internet de la Régie.

6. DOSSIERS DIRECTION GÉNÉRALE

7. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

8. FINANCES

9. INFRASTRUCTURES

9.1 LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (LES)

9.2 GESTION DES EAUX DE LIXIVIATION

9.3 CENTRE DE TRI MULTIMATIÈRES

9.4 CENTRE DE TRANSFERT SHERBROOKE

9.5 GESTION DES BIOGAZ

9.7 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES (MRO)

9.8 PARC ÉCO-INDUSTRIEL

9.9 SITE DE BURY

10. RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION 2020-10-01-0894

Dépôt du règlement n° 5-4 modifiant le Règlement n° 5 de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

Après mention de l'objet du règlement par le directeur général,

Considérant que le président, Robert Roy, a donné l'avis du règlement n° 5-4 et a déposé le projet de ce règlement le 24 septembre 2020 conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Que le Règlement n° 5-4 soit adopté, enregistré et copié au long au livre des règlements de la Régie, sous le numéro 5-4, qu'il soit revêtu du sceau de la Régie, signé par le président du conseil et le directeur général et déposé sous la garde de ce dernier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. DEMANDES DES DÉLÉGUÉS

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12:10.

Le président

Robert Roy, délégué MRC du Haut-Saint-François

Le secrétaire

Denis Gélinas, directeur général de Valoris